

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 18 septembre 2008 - Convocation du 11 septembre 2008

Compte rendu affiché le 25 septembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absent représenté**

M. CLARET par MM. OLLIVIER

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Cession de terrain**

La commune est propriétaire de quatorze parcelles situées sur la zone dite "en Champagne".

Pour mémoire, il convient de rappeler que sur ce site ouvert à l'urbanisation industrielle, une procédure de **Déclaration d'Utilité Publique** a été sollicitée par la Communauté Urbaine de Lyon en vue d'acquiescer la maîtrise foncière de la totalité de l'espace.

L'objet consiste à terminer l'aménagement et l'occupation de cette zone d'activités importante située au nord de la ville.

Le Conseil Municipal, dans le cadre de cet aménagement, est invité à décider de la cession desdites parcelles à la Communauté Urbaine au prix fixé par le service des domaines (France domaine).

La présente vente devrait rapporter, compte tenu de la surface cédée (14 273 m<sup>2</sup>), 214 095 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Compte tenu de l'objectif d'intérêt général que représente la possibilité d'extension de la zone d'activités,
- Considérant que la Communauté Urbaine a sollicité auprès de Monsieur le Préfet du Rhône, la déclaration d'utilité publique en vue de parvenir à cet objectif,
- Vu la demande présentée par la Communauté Urbaine de Lyon,
- **Décide de céder les parcelles définies ci-dessous**

Parcelles	AD85	AD225	AD232	AD233	AD234	AD235	AD304	AD306	AD308	AD310
Superficie m <sup>2</sup>	1682	1776	102	1813	1178	862	2127	155	264	24

- **Accepte le prix fixé par le Service des Domaines qui s'élève à 214 095 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis d'acquisition, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire,**
- **Dit que cette recette figure au budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 18 septembre 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/09/2008
- Publication ou affichage le 23/09/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.